

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 23 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle du Conseil, 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mmes Catherine LENOUVEL, Liliane CUNIN Maires-Adjointes, Mmes Danielle LAHAYE, Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ, DESMARES Ludivine et Mrs, Jérôme DUFOUR, Romuald TARY, Alain DELAMOUR, M. Albertus Alfred conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Mr Cédric MARECHAL, et. Mrs Georges NOËL représenté par Jérôme DUFOUR, Didier MOREL. Représenté par M. Alfred ALBERTUS, Mme Anita GRUSELLE représentée par Mme Liliane CUNIN.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Mireille BOUCHEZ.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} Juin 2023 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

Vente des terrains Fernande Champenois.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite vendre les deux lots section cadastrales AB N°411-414-419 et N°389- 392, respectivement de 706m² et 762m² présents au niveau des lotissements Fernande Champenois. Ce dernier informe le conseil que le prix avait été fixé à 40€ le m² ; et qu'une diffusion large pour donner de la visibilité à ces terrains étaient prévues. L'agence immobilière MEG Agence possède actuellement en publicité ces terrains. Cette dernière a informé le Maire d'une offre d'un acheteur. Ce dernier propose un prix d'achat à 36€, et l'agence accepte de baisser une partie de sa commission pour que la mairie touche 53 000€ net vendeur.

Suite à la difficulté de vendre ces terrains au prix de 40€ le m² et à l'inscription de la vente de ces terrains au budget, M. Le Maire informe le conseil qu'il est indispensable de vendre les terrains cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **FIXE** le prix de vente des deux lots à 36.10€ le m² pour une vente net vendeur à 53 000€.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

DM : Budget Principal : Investissement - achat d'une armoire frigorifique.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède dans la salle des fêtes une armoire frigorifique utilisée lors des locations et de la restauration scolaire. Cependant cette dernière ne fonctionne plus. Afin de pouvoir investir dans une nouvelle armoire frigorifique, le Maire précise qu'il est nécessaire de faire des mouvements de crédits.

M. Le maire propose les mouvements budgétaires ci-dessous :

Investissement :

Dépenses :

OPERATION 23005 : Chapitre 21 Article 21568 : - 2 338.80€

OPERATION 23003 : Chapitre 21 Article 2188 : + 2 338.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les mouvements budgétaires ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ SNCF : Achat du Boulodrome et du Parc de jeux pour enfants

Monsieur ALBERTUS somme le Conseil Municipal de ne pas acheter les deux terrains proposés par la SNCF dorénavant pour un montant de 27 409,86€ HT hors frais de notaire et de géomètre. Il propose une installation du boulodrome près de la « cabane de l'écluse » ; là où la commune pourrait acheter cette propriété moins onéreuse. Le Maire exprime son doute quant à la possibilité d'acheter cette parcelle et la réalisation d'un boulodrome sur ce domaine.

➤ Fonds de Concours – Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de fonds de concours à la Communauté de Commune du Nogentais progresse. Il précise que ce dossier passera en commission le 26 Juin 2023 et sera délibéré en Conseil Communautaire le 04 Juillet Prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h22.